



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 22 juin 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 28 juin 2021 **Délibération 2021-42**

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Anahide MARDIROSSIAN, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procuration : Morgan BOUCHET donne procuration à Mouhnir BOUALITA, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Christian GROS donne procuration à Anne TOURMEN,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, David MARTORANA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : **Cécile BENECH**

Objet : Convention de partenariat dans le cadre du projet européen BAPAURA

La SPL Alec constituée en février 2020 constitue le principal opérateur du service public de l'efficacité énergétique (SPEE) du territoire métropolitain. La SPL Alec est lauréate d'un projet européen BAPAURA financé par le programme Horizon 2020 et coordonné par l'ADEME, l'agence de la transition écologique. Ce projet vise à démontrer la pertinence d'un service d'accompagnement renforcé des communes en matière de rénovation énergétique et permet de dégager des moyens supplémentaires pour intervenir plus significativement dans les projets de rénovation en complément du service d'ores et déjà proposé aux communes dans le cadre du SPEE. Dans le cadre de ce projet, les communes actionnaires de la SPL Alec peuvent être accompagnées gratuitement pour la mise en œuvre d'un projet de rénovation énergétique performante de la phase de programmation jusqu'à la mise en service des équipements.

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux s'est portée candidate et a été retenue pour bénéficier d'un accompagnement spécifique sur le projet de rénovation énergétique de l'hôtel de ville. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention de partenariat entre la commune et la SPL Alec.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant à signer la convention de partenariat avec la SPL Alec dans le cadre du projet européen BAPAURA,
- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 29 juin 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL.

